

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(29^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance de Jeudi 19 Avril 1984.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Politique générale.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration (p. 1829).

MM. Mauroy, Premier ministre ; Marchais.

Clôture du débat.

Explications de vote :

MM. Caro,
Hermier.

MM. Joxe, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1838).

MM. Toubon, le Premier ministre.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1839).

MM. Toubon,
Joxe.

M. le président.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 1842).

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

2. — **Renvoi pour avis** (p. 1842).

3. — **Dépôt de projets de loi** (p. 1842).

4. — **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 1842).

5. — **Dépôt de rapports** (p. 1843).

6. — **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 1843).

7. — **Ordre du jour** (p. 1843).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier de la Constitution, les explications de vote et le vote sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, ce soir, dès mes premiers mots, rassurer M. Gaudin : ce débat, voulu par le Gouvernement, a pour but de manifester la confiance de la majorité dans la politique mise en œuvre. Nous voulons favoriser l'unité de la majorité, l'union de la gauche. Nous n'avons pas d'autre but. Nous ne cherchons pas de renfort sur les bancs de l'opposition. Toutefois, je veux remercier M. Stirn pour ses propos.

M. Pierre Micaut. Ah !

M. le Premier ministre. Son discours avait le mérite de l'originalité et de la franchise, deux qualités dont il témoigne dans sa démarche politique. Il est toujours agréable pour un Premier ministre d'entendre un homme qui milite au sein de l'opposition...

M. Claude-Gérard Marcus. Si peu !...

M. le Premier ministre. ...reconnaître le bien-fondé des décisions gouvernementales.

M. Gérard Chasseguet. Il ne sait plus où il milite !

M. le Premier ministre. Mais M. Gaudin semble se tromper de République, lui qui, dans son intervention...

Plusieurs députés socialistes. Ah ! Le voilà ; il arrive !

M. Gérard Chasseguet. Il ne se trompe pas d'heure, lui !

M. le Premier ministre. En effet, le voilà ! (*Applaudissements ironiques sur les bancs des socialistes.*) Je m'adressais à vous, monsieur Gaudin...

M. Jean-Claude Gaudin. Merci de me faire applaudir !

M. André Soury. Quel cinéma, cette arrivée !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vous qui êtes en train de faire du cinéma !

M. le président. Allons, allons !

M. le Premier ministre. ... je m'adressais à vous en pensant presque à m'excuser de ne relever de vos propos que l'aspect polémique...

M. Francis Geng. Pourquoi la télévision ne les a-t-elle pas enregistrés ?

M. le Premier ministre. ... mais il est vrai que votre discours n'était que polémique.

Vous qui, dans votre intervention, brocardiez la IV^e République, vous paraissez succomber à ces vertiges. Nous ne cherchons pas, je tiens à vous le répéter — rassurez-vous — à modifier les frontières de la majorité. Nous entendons seulement la rassembler et la mobiliser.

M. Daniel Goulet. Ce n'est pas évident.

M. Jean-Marie Daillet. Quel travail !

M. le Premier ministre. Et bien que vous m'ayez reconnu, monsieur Gaudin, ce dont je vous remercie, un talent pour la mise en scène, je me vois malheureusement dans l'impossibilité de vous retourner le compliment pour vos essais de scénariste. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je me permets de vous dire — excusez-moi de jouer les...

M. Roger Corrèze. Zavatta !

M. le Premier ministre. ... les professeurs pour cette circonstance — que vos données de base mériteraient tout de même d'être vérifiées. Vous affirmez, par exemple, qu'il y a 100 milliards de francs de charges pour les entreprises. Mais, avec vous, c'est toujours des chiffres en gros : 100 milliards ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. En fait, c'est un peu plus, et, si vous voulez, on peut entrer dans les détails.

M. le Premier ministre. En ce qui concerne les 100 milliards de charges pour les entreprises, reportez-vous plutôt aux conclusions des groupes de travail entre le C. N. P. F. et l'administration. Vous savez que nous avons eu un différend avec le C. N. P. F. et qu'on a beaucoup discuté. Un groupe de travail a été mis en place : les évaluations de suppléments de charges imputables aux décisions gouvernementales varient de 22 milliards de francs pour l'administration à 44 milliards de francs pour le C. N. P. F. On n'en est quand même pas aux 100 milliards de francs.

M. Raymond Forni. M. Gaudin, tricheur !

M. le Premier ministre. Avouez que vous en avez rajouté ! Serait-ce l'air de Marseille qui vous grise ainsi ? (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

En réalité, mesdames, messieurs les députés, nous avons pratiquement stabilisé les prélèvements obligatoires sur les entreprises.

M. Jean-Marie Daillet. Ah, ah !

M. le Premier ministre. Ces prélèvements, qui avaient progressé de deux points sous le précédent septennat, n'ont augmenté que de 0,3 p. 100 depuis trois ans.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Non ! Non !

M. Jean Valleix. Il faut le faire !

M. le Premier ministre. Comme vous le dites justement : Il faut le faire ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs communistes.*)

Je pourrais, monsieur Gaudin, dire pratiquement la même chose de toutes vos affirmations. Vos chiffres relatifs aux dépenses publiques méritent toutefois un mot d'explication. Quand on dit que la part des dépenses publiques dans le P. I. B. est voisine de 50 p. 100, ce taux peut paraître élevé. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il recouvre non seulement les dépenses de l'Etat, mais aussi les dépenses des collectivités locales et les prestations sociales...

M. Adrien Zeller. 20 p. 100 !

M. le Premier ministre. ... qui représentent désormais plus du tiers du revenu des ménages, et il est important de souligner que le taux français est loin d'être exceptionnel. En 1983, il correspondait même très exactement à la moyenne à l'intérieur de la Communauté européenne.

Enfin, monsieur Gaudin, vous avez prétendu que nous aurions dilapidé nos réserves de change. Vous y allez fort, tout de même ! De la polémique, de temps en temps, oui. Mais des affirmations qu'on lance, comme cela, à la face de l'Assemblée ! ... Nous aurions dilapidé nos réserves de change ? Permettez-moi de préciser que les avoirs de change de la France s'élevaient à la fin mars 1984, à 430 milliards de francs...

M. Jean-Claude Gaudin. Empruntés, oui !

M. le Premier ministre. ... dont 75 milliards en devises et, par comparaison, que nos avoirs étaient en mars 1981 de 366 milliards de francs dont 44 milliards de francs en devises. Où est la dilapidation ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Et les 500 milliards de francs de dettes ?

M. Daniel Goubet. Parlez-nous des emprunts !

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Et l'endettement ?

M. le Premier ministre. L'endettement, vous en avez déjà parlé hier ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Roland Huguet. Voyez comme la vérité les blesse !

M. le Premier ministre. Ce petit charivari montre que vous êtes touchés ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Touchés par les mensonges quand ils blessent la France.

M. le Premier ministre. C'est trop facile de dire qu'on vide les caisses, hein ! Comme c'est gratuit ! Et cela fait un siècle qu'on raconte ça à propos de la gauche. Il faudra bientôt charger de musique !

M. Francis Geng. Parlez du déficit du budget de l'Etat, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Permettez-moi de dire que je traite le sujet...

M. Emmanuel Hamel. En partisan !

M. le Premier ministre. ... comme les orateurs de l'opposition ont traité le Gouvernement. Voilà. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En tous les cas les affirmations que j'avance sont vérifiées.

M. Roger Corrèze. Pas sûr !

M. Jean Valleix. Ce n'est pas sérieux !

M. le Premier ministre. Quant à M. Labbé, je lui dirai simplement qu'en matière de perte de confiance, il parle en expert. Lui et ses amis de l'opposition savent ce qu'il en est d'être mis en minorité par le suffrage universel.

M. Roger Corrèze. Tous les dimanches !

M. Gérard Chasseguet. Et encore les prochains !

M. le Premier ministre. Attendez donc les échéances ! Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Souvenez-vous plutôt des propos de M. Chirac qui nous voyait partir avant deux ans. Eh bien ! je vais fêter mon troisième anniversaire à Matignon ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et quelques bancs des communistes.*)

M. Daniel Goulet. C'est bien dommage.

M. Emmanuel Hamel. Grâce à la Constitution, pas à vos mérites !

M. le Premier ministre. M. Labbé a tort de sous-estimer ce débat.

Plusieurs députés socialistes. Il n'est pas là !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, s'il vous plaît, je m'adresse à M. Labbé...

M. Roland Huguet. Mais puisqu'il n'est pas là !

M. le Premier ministre. ...et je lui dis qu'il a eu tort de sous-estimer ce débat. Le Parlement n'est pas seulement le lieu des affrontements entre une majorité et une opposition.

M. Yves Lancien. Et à l'intérieur de la majorité !

M. le Premier ministre. Il doit être également le lieu du débat entre le Gouvernement et la majorité qui le soutient. La procédure constitutionnelle à laquelle j'ai choisi de recourir est la mieux à même de permettre un tel débat et de le sanctionner.

Monsieur Labbé — j'ai l'impression de m'adresser à son ombre, mais je persévère ! — vous êtes souvent revenu, dans votre intervention, et ce n'est pas la première fois, sur l'idée que la gauche, que le socialisme, ce serait le passé. C'est vrai, nous avons derrière nous un siècle de lutte.

M. Roger Corrèze. Et de faillite !

M. le Premier ministre. Pourtant, ce n'est que la première fois dans notre histoire que nous assumons la gestion du pouvoir dans la durée.

M. Yves Lancien. Hélas !

M. le Premier ministre. Hélas ! pour tout ce que vous avez fait pendant le temps où vous étiez au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*) Et si vous dites hélas ! pour nous, je dis : hélas ! pour vous. Ne comptez pas revenir de si tôt au pouvoir. (*Nonnes applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un siècle, qu'est-ce qu'un siècle ?

M. Pierre Micaut. Ouille, ouille, ouille !

M. le Premier ministre. Il existe dans notre vie politique des courants d'idées qui remontent bien plus loin. Le courant bonapartiste ne tire-t-il pas son nom de la fin du XVIII^e siècle ? Et ce n'est pas vous, monsieur Labbé, qui pourrez me démontrer si je le dis qu'il en reste quelque chose, en cette fin du XX^e siècle, sur certains bancs de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

Quand vous parlez de la division des Français, permettez-moi de vous renvoyer à vos propres déclarations et à celles de vos amis. Nous accuser de totalitarisme, est-ce un langage de paix civile ? Crier au fascisme rouge, est-ce un langage de paix civile ?

Non, monsieur Labbé ; avant de nous accuser de diviser les Français, il faut faire l'effort d'adapter son vocabulaire aux nécessités d'un authentique débat démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plus généralement d'ailleurs, je dois dire que je partage l'analyse de M. Lajoinie... (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Daniel Goulet. Tout s'arrange !

M. le Premier ministre. ... qui, à cette tribune, cet après-midi, s'est inquiété d'une montée de l'intolérance, d'une poussée de la xénophobie, et parfois même du racisme.

M. Francis Geng. Comme à Ivry !

M. le Premier ministre. J'ai déjà eu, quant à moi, l'occasion de déplorer que trop souvent l'opposition, notamment lors des élections municipales, ait mêlé artificiellement les notions d'insécurité et d'immigration.

M. Jean-Claude Gaudin. Et M. Defferre ?

M. Pascal Clément. Il ne faut pas tricher !

M. le Premier ministre. Oui, monsieur Lajoinie, le Gouvernement partage vos inquiétudes sur ce point et il ne peut que convier l'ensemble du pays à faire preuve du sens de la mesure et de l'esprit de responsabilité qui sont indispensables dans toute démocratie.

Vous l'imaginez aisément, j'ai écouté votre exposé avec attention. J'ai apprécié la volonté dont vous témoignez d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble. Je ne vais pas réaffirmer ce soir les axes de la politique du Gouvernement que j'ai exposés cet après-midi. Je vous ai parlé de la politique salariale, des restructurations industrielles, du plan acier, de l'école et, brièvement, de la politique étrangère. Vous comprenez bien que tout ce que j'ai dit alors, je ne peux que le maintenir ce soir.

Sur le bilan que vous avez dressé, je ne relèverai qu'un seul point : votre souci de justice fiscale. Ce souci, vous le savez, est partagé par le Gouvernement. Depuis trois ans, nous avons dans ce domaine déjà effectué un travail considérable.

C'est ainsi que, grâce à la décote instituée en 1982, environ 500 000 personnes seules payées au S. M. I. C. ont été exonérées d'impôt sur le revenu. Plus d'un million de foyers à revenus modestes ont vu leur impôt allégé. De même, les personnes âgées de plus de soixante ans non imposées sur le revenu sont désormais exonérées de la taxe d'habitation et de la redevance télévision : là encore, près de deux millions de personnes sont concernées. Par ailleurs, l'abattement sur les droits de succession a été relevé de 115 000 à 275 000 francs au bénéfice des héritages modestes.

Ces modifications fondamentales ont pour contrepartie un effort demandé aux hauts revenus et aux patrimoines les plus importants : impôt sur les grandes fortunes, institution d'une tranche pour contribuer au financement des dépenses d'indemnisation du chômage, plafonnement du quotient familial, doublement du taux des droits de succession en ligne directe pour les gros héritages. C'est cela la solidarité. Et vous le savez, ce ne sont là que des exemples, que l'on pourrait multiplier.

Quant au débat sur la justice fiscale, il viendra, comme celui sur la baisse des prélèvements obligatoires, lorsque le Parlement engagera la discussion de la loi de finances.

En ce qui concerne la sidérurgie, et contrairement à ce que les orateurs de l'opposition ont cru pouvoir affirmer, le Gouvernement a ouvert ce dossier dès 1981. Il s'est penché immédiatement sur la situation difficile de la sidérurgie française. Je rappellerai rapidement les principales phases de son action.

La nationalisation des deux groupes sidérurgiques est intervenue fin 1981. Ils étaient nationalisés de fait : encore convenait-il que la situation juridique d'Usinor et de Sacilor soit adaptée à la réalité.

Début 1982, les concertations étaient entamées avec les partenaires sociaux. Elles devaient déboucher sur les décisions arrêtées par le Gouvernement en juin 1982. Ce plan a été mis progressivement en œuvre au cours du deuxième semestre de l'année.

Depuis deux ans, tout le monde a pris conscience que le tassement du marché constaté n'est pas un phénomène conjoncturel lié au deuxième choc pétrolier, mais bien un phénomène structurel : la consommation d'acier n'augmente plus, l'acier étant remplacé dans de nombreux usages par d'autres matériaux. Par ailleurs, de nombreux producteurs ont fait leur apparition sur le marché, comme le Brésil ou la Corée, et concurrencent

la production européenne. Le Gouvernement a pris acte de cette évolution du contexte du marché mondial de l'acier et a adapté en ce sens le plan adopté en 1982 : c'est le plan acier d'aujourd'hui.

Ces décisions ont été prises au cours de conseils gouvernementaux pendant lesquels chacun a pu s'exprimer. Toutes les opinions ont été écoutées, analysées, prises en compte. Pendant deux mois, le ministre de l'industrie et de la recherche a mené une concertation avec les syndicats. C'est une pratique générale pour le Gouvernement. Nous avons discuté avec tous les syndicats, que ce soit pour la sidérurgie, pour la mine — j'ai reçu moi-même les syndicats de mineurs — ou pour les chantiers navals ; demain, ce sera pour l'automobile.

En ce qui concerne les conditions d'application du plan gouvernemental, monsieur Lajoinie, vous savez qu'elles feront l'objet d'une concertation dans chaque entreprise.

Je voudrais relever également la remarque que vous avez faite à propos des importations de produits sidérurgiques. Il est exact que le taux de pénétration du marché français est important, il n'atteint cependant que 38 p. 100 en 1983. Mais, en fait, la France exporte plus qu'elle n'importe. L'excédent des exportations par rapport aux importations a représenté 1 380 000 tonnes en 1983 ; l'excédent commercial a ainsi été de 5 milliards 200 millions de francs.

Les décisions arrêtées par le Gouvernement contribueront à la reconquête du marché intérieur. En effet, le recours à la filière électrique permettra de reconquérir des marchés qui étaient jusqu'à présent pénétrés de façon importante par des concurrents, italiens en particulier, qui ont déjà recours à cette filière.

Vous avez, par ailleurs, mis en cause les médias. Je peux comprendre que les communistes s'irritent parfois d'être la cible de campagnes qui ne sont pas toutes innocentes. L'épisode du Tupolev soviétique vient, par exemple, de servir de prétexte à une véritable opération de désinformation...

M. Daniel Goulet. Quel rapport ?

M. Yves Lancien. On se le demande !

M. le Premier ministre. ... derrière laquelle le Gouvernement et la majorité étaient en réalité visés. (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous donnez votre bénédiction à l'espionnage ?

M. Francis Geng. Il ne faut pas exagérer, monsieur le Premier ministre !

M. Emmanuel Hamel. Et le boeing sud-coréen ? Vous bénissez tout cela ?

M. Jean-Claude Cassaing. Hamel à Moscou !

M. Yves Lancien et M. Daniel Goulet. Les Français ne sont pas dupes !

M. le Premier ministre. Les Français ne sont pas dupes de tous les canards que vous lancez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Un Tupolev, ce n'est pas un canard !

M. le Premier ministre. Je n'entends pas, monsieur Hamel, le faire ce soir, mais je le dis gravement à la représentation nationale...

M. Emmanuel Hamel. Vous vous couchez !

M. le Premier ministre. ... si l'on veut tous les détails en ce qui concerne cette affaire...

M. Jacques Toubon. Donnez-les !

M. le Premier ministre. ... le Gouvernement ne manquera pas de les donner.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Donnez-les !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous nous prenez pour des imbéciles !

M. le Premier ministre. C'est tout de même extraordinaire de voir des parlementaires extrapoler à partir de faits qu'ils ignorent et souhaiter presque qu'il se soit passé quelque chose de grave ! Vous devriez plutôt vous réjouir qu'il n'y ait rien eu de plus grave ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous avez cédé au chantage des communistes !

M. le président. Monsieur Hamel, ne vous comportez pas comme un maniaque !

M. Emmanuel Hamel. Un maniaque de la liberté !

M. le président. Vous donnez un spectacle incroyable. Calmez-vous !

M. Emmanuel Hamel. C'est de la complicité, monsieur le Premier ministre ! Vous le savez bien ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Vous êtes en plein délire !

M. Emmanuel Hamel. J'énonce des faits !

M. le président. Cessez !

M. Emmanuel Hamel. Vous m'injuriez pour que cela ne porte pas, mais cela porte parce que je dis la vérité ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Hamel, apaisez-vous !

M. Jacques Toubon. Censurez-le donc, monsieur le président !

M. le président. Sinon, on va être obligé de vous soigner, pas de vous censurer ! (*Mouvements divers.*) Voulez-vous vous taire !

M. Emmanuel Hamel. Alors, cessez d'injurier ceux qui disent la vérité !

M. le président. Ce que vous faites ne sert à rien !

M. Emmanuel Hamel. Si ! A dire la vérité !

M. le président. Une fois pour toutes, tenez-vous tranquille ! Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, si j'écoute l'opposition, qui manifeste bruyamment à propos des médias, comme sur d'autres sujets, la télévision serait soumise au Gouvernement. C'est faux !

M. Charles Fèvre. C'est vrai !

M. le Premier ministre. En créant la Haute Autorité de l'audiovisuel, nous avons mis un terme aux abus incroyables auxquels on avait assisté sous les septennats précédents. Voilà la vérité ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. Croyez-moi, monsieur Lajoinie...

M. Roger Corrèze. Il n'a pas applaudi pour la télé !

M. le Premier ministre. ... je n'entends, en matière d'information, que des plaintes. Celles de l'opposition, celles quelquefois de mes amis socialistes, les vôtres. Bref, personne n'est content !

M. Francis Geng. Ça, c'est vrai !

M. Daniel Goulet. Il suffit de regarder les sondages !

M. le Premier ministre. Cela prouve peut-être simplement que les choses ne vont pas si mal. Les journalistes font leur métier et les hommes politiques le leur. En tout cas, personne ne peut accuser le Gouvernement de manœuvres contre tel ou tel.

M. Pascal Clément. Et *Les Dossiers de l'écran*, sur Antenne 2 ?

M. Georges Marchais. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ? (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Marchais, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Georges Marchais. Je veux simplement faire une observation.

André Lajoinie a posé le problème du comportement des médias à l'égard du parti communiste français. Vous nous répondez, monsieur le Premier ministre, sur l'affaire du Tupolev. Cela concerne les Soviétiques et pas le parti communiste français ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations et applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Lancien. Vous noyez le poisson !

M. Daniel Goulet. Diversion !

M. le Premier ministre. Monsieur Marchais, vous ne m'avez pas entièrement entendu, car j'avais pris soin de dire que je pouvais comprendre que les communistes s'irritent parfois d'être la cible de campagnes qui ne sont pas toutes innocentes. Et si j'ai parlé du Tupolev, je crois qu'il y avait de ma part la volonté de prendre un exemple qui est très...

Plusieurs députés sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Très mauvais ! (*Rires sur ces bancs.*)

M. le Premier ministre. ... qui ne vous concerne pas, mais qui est très récent et très significatif.

M. Daniel Goulet. C'est mieux !

M. le Premier ministre. Je me permets d'ajouter...

M. Pascal Clément. Ça marche bien, la majorité !

M. le Premier ministre. Ecoutez, vous ferez des observations sur cette affaire quand vous aurez tous les détails !

M. Yves Lancien. Il est coincé !

M. Robert Wagner. Il est gêné !

M. Daniel Goulet. Il s'enferme !

M. Pascal Clément. Il l'a voulu, il l'a eu !

M. le président. Monsieur Clément, je vous en prie. Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, oui, la majorité est pluraliste. C'est une source de richesse.

M. Jacques Toubon. De richesse pour qui ?

M. le Premier ministre. Et nul, je le répète, ne lui demande d'être uniforme et inconditionnelle.

A cet égard, il est évident qu'au sein des conseils gouvernementaux tous les ministres s'expriment et contribuent à la prise de décision. Toutes les opinions, toutes les analyses, toutes les préoccupations sont prises en compte.

Il revient au Gouvernement, au terme de telles consultations, d'effectuer des choix, de rendre des arbitrages, bref de trancher.

M. Claude Labbé. C'est cela, la vérité !

M. le Premier ministre. Ces choix, nous les avons effectués en conscience et je vous les ai confirmés. Ils sont rudes, c'est vrai ; et c'est vrai que la crise existe.

M. Pascal Clément. Ça, c'est nouveau !

M. le Premier ministre. Vous avez dit, monsieur Lajoinie, que cette crise n'était pas fatale. Je dirai pour ma part qu'elle est celle d'un système que, vous comme moi, comme l'ensemble de la majorité, nous n'avons cessé de critiquer et de combattre.

Mais la crise — ce que nous appelons communément la crise — c'est aussi le temps d'adaptation entre deux âges de la société industrielle. Ce temps d'adaptation, il est de notre responsabilité de le raccourcir au maximum. C'est cela, surmonter la crise.

Cette transition, il nous faut la réussir ensemble. Oui, la gauche est belle ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze. On l'a vu !

M. le Premier ministre. Et j'ai été sensible, monsieur Lajoinie, au bilan que vous avez bien voulu dresser de son action. Eh bien, forts de ces acquis, continuons donc d'être ensemble.

M. Pascal Clément et M. Adrien Zeller. Quelle comédie !

M. Daniel Goulet. Cela fait rire Marchais !

M. le Premier ministre. Vous avez souhaité une meilleure concertation avec le Gouvernement, plus de dialogue. Nous nous sommes récemment entretenus de cette question. Vous le savez, je souhaite que nous améliorions toujours cette concertation. Ma porte est ouverte.

M. Pascal Clément. On peut s'en aller, si on vous gêne ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le Premier ministre. Je vous laisse à votre responsabilité, messieurs !

Je souhaite comme vous, monsieur Lajoinie, que nous améliorions sans cesse cette concertation. Je suis toujours disponible pour me rendre devant les groupes de la majorité.

M. Jacques Toubon. Comme il les aime !

M. le Premier ministre. C'est par cette concertation, par une meilleure coordination, que nous renforcerons l'efficacité du travail fourni par le Gouvernement et par la majorité.

M. Yves Lancien. Le bras d'acier continue !

M. Charles Fèvre. Et le pouvoir d'achat ?

M. le Premier ministre. Si on considère l'évolution du pouvoir d'achat en France et dans les autres pays de 1981 à aujourd'hui, la comparaison, je l'ai dit, est à l'avantage de la France et du gouvernement que j'anime. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Monsieur Billardon, vous avez mis l'accent, avec raison, sur la nécessité d'une dimension culturelle dans notre action. C'est vrai que nous devons surmonter, à ce niveau, bien des obstacles. C'est vrai que nous devons expliquer davantage, expliquer encore et toujours notre politique. Vous l'avez fait excellentement et, au nom du Gouvernement, je vous en remercie.

Vous avez aussi lancé, fort justement, le grand débat — débat essentiel pour l'avenir — sur la réduction du temps de travail. Les conditions que vous avez définies, en particulier en ce qui concerne le partage des revenus, me semblent personnellement fondées. Je souhaite que ce débat s'élargisse et s'approfondisse. Je souhaite qu'il soit pris en charge dans le pays, dans les entreprises et par l'ensemble des partenaires sociaux. Il s'agit d'une réponse sans doute capitale à la poussée du chômage.

En effet, l'évolution récente de l'emploi et du chômage est préoccupante.

M. Pascal Clément. Oh oui !

M. le Premier ministre. Cela est vrai et je l'ai relevé dans ma déclaration de politique générale. N'oublions pas toutefois — je le répète — que nous avons réussi à stabiliser le nombre des chômeurs entre juin 1982 et octobre 1983, alors qu'il avait augmenté de 380 000 unités au cours de l'année 1981 et de 100 000 au cours des premiers mois de 1982.

Depuis le mois d'octobre 1983, l'augmentation du chômage a repris. C'est la conséquence...

M. Francis Geng. De l'héritage ?

M. le Premier ministre. ... de l'accroissement des licenciements, mais, surtout, d'une diminution inquiétante des offres d'emploi.

M. Gabriel Kaspereit. Cela va mal, alors ?

M. le Premier ministre. Contrairement à ce que certains voudraient laisser croire, le Gouvernement, je le répète, n'est pas décidé à laisser filer le chômage.

M. Yves Lancien. Le nombre de chômeurs augmente de 25 000 par mois !

M. le Premier ministre. J'aurai d'ailleurs l'occasion de réunir prochainement le Gouvernement afin de définir les moyens à mettre en œuvre pour faire face aux tendances actuelles.

M. Jean-Paul Charié. Parlottes !

M. Roland Nungesser. Il serait temps !

M. le Premier ministre. Ces moyens, quels sont-ils ?

Tout d'abord, il convient d'accroître l'efficacité des mesures prises depuis trois ans pour lutter contre le chômage. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Cela va être gai !

M. le Premier ministre. En ce qui concerne le chômage, vous êtes mal placés. C'est nous qui l'avons stabilisé de 1981 à 1983. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Cela suffit ! Assez de mensonges !

M. le Premier ministre. Certes, il y a deux mois de mauvais résultats, mais je me permets de vous dire qu'avec M. Chirac il avait doublé et qu'avec M. Barre il avait encore doublé ! Nous n'en avons pas fait autant. Alors taisez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Nouvelles protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous mentez, monsieur le Premier ministre, et vous savez bien que vous mentez !

M. le Premier ministre. Quels sont donc les moyens pour faire face aux tendances actuelles ?

Tout d'abord — je le répète — il convient d'accroître l'efficacité des mesures prises depuis trois ans pour lutter contre le chômage.

M. Francis Geng. Vous êtes vraiment très mauvais !

M. le Premier ministre. Nous avons arrêté les modalités d'un contrat de solidarité : réduction du temps de travail qui répond à toutes les situations possibles dans les entreprises. Les prochains mois doivent être mis à profit pour relancer les négociations sur la réduction du temps de travail. L'Etat, pour sa part, est prêt à mobiliser les moyens nécessaires.

Par ailleurs, le service public de l'emploi a reçu pour mission d'améliorer les procédures d'accueil, d'orientation, de conseil et d'aide au placement des demandeurs d'emploi.

Chaque chômeur doit pouvoir bénéficier d'entretiens systématiques et périodiques...

M. Pascal Clément. Et d'un parking !

M. le Premier ministre. ... à l'issue desquels une aide efficace doit lui permettre de retrouver plus vite un emploi. Cette orientation doit être complétée par une action efficace en direction des offres d'emploi. Le service public de l'emploi doit répondre mieux, plus vite et plus systématiquement aux besoins de recrutement des employeurs. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Adrien Zeller. Combien cela va-t-il coûter ?

M. le Premier ministre. Nous devons, enfin, non seulement soutenir l'effort entrepris depuis 1981 pour améliorer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, mais encore examiner tous les moyens à notre disposition pour favoriser les créations et le développement des emplois.

Les mesures arrêtées en faveur des pôles de conversion seront donc complétées par la mise en œuvre de mesures visant à simplifier les procédures pour les aides existantes, parfois trop dispersées, aux créateurs d'emplois. A cet égard, j'observe que de nombreuses initiatives locales se font jour, ayant souvent des jeunes pour origine. Il revient au Gouvernement et aux collectivités locales de favoriser ce mouvement. Pour notre part, nous y sommes décidés.

Enfin, pour conclure, je veux revenir rapidement sur le problème de l'école.

En ce qui concerne les relations entre l'enseignement public et les écoles privées, certains d'entre vous se sont interrogés sur la fidélité du Gouvernement aux engagements pris devant le pays. Ces engagements, je les ai rappelés dans ma déclaration.

Dans la perspective que nous avons tracée, je tiens à appeler l'attention sur un certain nombre de dispositions qui figurent parmi celles qui ont été négociées par le Gouvernement, après plus de deux ans de discussions, tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Un accord a été trouvé sur la soumission des établissements sous contrat à la contrainte des crédits limitatifs et de la carte scolaire ; sur l'entrée des communes au conseil des établissements sous contrat d'association ; sur l'institution des E.I.P. qui auront la maîtrise de la répartition du financement public et en contrôleront l'utilisation.

M. Adrien Zeller. Vive la liberté !

M. le Premier ministre. Je relève d'ailleurs que, dans ces E.I.P., les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales seront majoritaires.

M. Jean-Pierre Soisson. Il n'y a plus d'enseignement libre !

M. le Premier ministre. Enfin, un accord a été trouvé sur le rapprochement des règles de gestion et de recrutement des enseignants entre le secteur public et le secteur privé.

M. Henri de Gastines. Où est l'accord ?

M. Daniel Goulet. Il n'y en a pas !

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés de la majorité, le Gouvernement s'est efforcé d'être clair. Il cherche dans la clarté, par l'union, d'atteindre une plus grande efficacité, condition de notre réussite commune. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Chasseguet. Cela fait trois ans que ça dure !

M. le Premier ministre. Additionnons nos efforts, additionnons nos volontés, relevons ensemble le défi de la rigueur des temps, annonçons à notre peuple que la gauche, qui s'est illustrée dans la revendication, qui a donné sa mesure dans la réforme, réussit aujourd'hui dans la gestion.

M. Didier Julia. Dans l'échec !

M. le Premier ministre. Le débat d'aujourd'hui, au-delà du débat propre à la majorité, a donné au Gouvernement l'occasion...

M. Pascal Clément. L'occasion de céder !

M. le Premier ministre. ... de souligner les premiers résultats de sa politique de rigueur, condition nécessaire pour assurer le redressement national et la modernisation de la France.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien accorder au Gouvernement. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. Le débat est clos.

Explications de vote.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le Premier ministre, le débat qui tend à sa conclusion donne au pays tout entier, à travers la souveraineté nationale, un spectacle bien curieux et, à la limite, bien affligeant. (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Lacombe. Sur vos bancs !

M. Jean-Pierre Balligand. Avec M. Caro, c'est un expert en la matière qui s'exprime !

M. Jean-Marie Caro. Nous avons cru au début, monsieur le Premier ministre, que vous parleriez à la souveraineté nationale mais, en réalité, l'ordonnement des débats, vos propos

et même l'intérêt de vos interventions n'ont tenu qu'à une seule fin : essayer de prouver au pays que la majorité se porte bien...

Plusieurs députés socialistes. Oui !

M. Jean-Marie Caro. ... que son pluralisme ne fait qu'accroître sa cohésion et son efficacité...

Plusieurs députés socialistes. Oui !

M. Jean-Marie Caro. ... et que, sur ces bancs, tout est en ordre pour que cela continue comme vous l'espérez. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. André Soury. Prenez exemple !

M. Marcel Gorroutte. Excellent résumé !

M. Jean-Marie Caro. Il n'y a qu'à voir le comportement de l'un des partis de votre majorité et de l'un de ses principaux leaders pour être convaincu de l'existence d'un problème que nous pourrions qualifier, sans méchanceté, de tension et dont les accès de fièvre montent et s'accroissent. M. Marchais nous fait le plaisir d'être des nôtres ce soir. (Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Ducloné. Pour une fois que l'on voit M. Caro !

M. Jean-Marie Caro. Il a au moins l'avantage, pour les membres de l'opposition...

Plusieurs députés socialistes. Chirac ! Chirac !

M. Robert Cabé. Toujours absent !

M. le président. Monsieur Caro, continuez !

M. Jean-Marie Caro. Je vous rendrai également hommage, si vous le désirez, mes chers collègues, pour votre présence ce soir.

Je disais donc que M. Marchais nous fait au moins le plaisir, à nous autres membres de l'opposition, d'avoir un langage précis, un langage revendicatif comme on le doit à son Premier ministre, quand on est membre de la majorité, mais avec des accents d'opposition. Ainsi, après avoir développé nos arguments à travers nos porte-parole, nous nous sommes demandé si, en réalité, M. Marchais n'était pas celui qui, à travers ses déclarations, ses commentaires — ainsi que M. Lajoinie — avait le mieux mis le doigt sur la plaie qui ronge la majorité de gauche.

Le problème est là.

Monsieur le Premier ministre, les membres de la majorité sont évidemment intéressés, comme nous, par ce spectacle. Le pays jugera, mais je pense simplement que devant le gâchis économique...

M. Alain Bonnot. Que vous avez laissé !

M. Alain Vivien. Que vous avez organisé !

M. Dominique Dupilet. C'est le Caro du temple ! (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Marie Caro. ... qui est noté à travers les illusions perdues du peuple de gauche que vous avez voulu accaparer, vous avez transformé le soutien populaire. Alors que, dans son lyrisme, à la Bastille ou devant le Panthéon, il vous portait aux nues, il est maintenant dans la rue et manifeste contre vous, non plus sur le plan social mais sur le plan politique, puisque la dernière manifestation demandait clairement au Gouvernement : Changez votre politique. Nous n'acceptons pas le plan acier.

Vous avez réussi ce tour de force extraordinaire non seulement de décevoir votre peuple de gauche mais de le transformer en groupe de revendication politique qui fait maintenant de l'opposition. La rue est devenue une opposition pour vous. Vous le savez, et vous ne savez pas comment résister à cette pression. (Applaudissements sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française.)

M. Georges Hage. Si vous descendez sur le trottoir, c'est vous qui resterez sur le Caro ! (Sourires.)

M. Jean-Marie Caro. Vous savez, nous avons eu beaucoup de démonstrations de votre capacité à jouer sur les mots. Si vous voulez vous servir de mon nom, faites-le à votre guise. Je continuerai à placer mon propos sur un plan tout de même différent. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Monsieur le président, je crois que la séance est suffisamment détendue pour que je n'aie aucune crainte quant aux effets de ces interruptions permanentes. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.)

M. Roland Huguet. Ni quant aux effets de votre intervention !

M. Christian Bergolin. Il n'y a plus de président !

Un député communiste. Nous revoilà sur le carreau !

M. Jean-Marie Caro. Cela suffit !

Le parti communiste — puisqu'il s'agit de lui — est, je le pense, monsieur le Premier ministre, solidaire de son secrétaire général qui a mis en cause une des plus hautes juridictions de l'Etat. Un journal du soir bien connu en a repris les éléments essentiels.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, présidez-vous ? Faites cesser ce brouhaha !

M. Jean-Marie Caro. Il existe un président du Conseil d'Etat qui est le Premier ministre. Je sais, monsieur le Premier ministre, que vous avez pris une position de défense de l'intégrité de cette haute juridiction, mais vous vous êtes limité, sauf erreur de ma part, à cette affirmation.

Il n'en est pas moins vrai que, bien que Premier ministre et défenseur au premier chef de cette institution, vous n'avez, lorsque vous vous êtes adressé aux membres du groupe communiste, dont le principal leader avait mis en cause l'intégrité de cette juridiction, eu qu'une phrase : Restez à mes côtés, et votez la confiance ! Monsieur le président du Conseil d'Etat, votre rôle était de menacer M. Marchais des poursuites nécessaires (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes) comme cela a été fait, pour un membre du Gouvernement, en vertu des dispositions de l'article 226 du code pénal. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je vous fais grâce de sa lecture ; je suis persuadé que vous le connaissez.

C'est dans ces conditions que vous demandez un vote de confiance destiné, en fait, à camoufler un vice profond qui ronge votre majorité. Après avoir pris les Français comme cobayes de vos expérimentations, aujourd'hui vous prenez l'Assemblée nationale en otage pour régler vos problèmes de famille ! (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

J'estime que vous avez exploité à l'excès les possibilités du débat parlementaire et que cela n'est pas digne de la représentation nationale. (Murmures sur les bancs des socialistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Ce bruit de fond est exaspérant. Vous n'intervenez pas, monsieur le président ; vous êtes un président partisan.

M. Jean-Marie Caro. Voulez-vous, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, que j'ajoute que le problème de la clarification n'est pas tellement pour nous de savoir si le groupe communiste, en fonction d'artifices politiques, acceptera de voter cette confiance dont vous avez besoin, j'en suis persuadé. Nous sommes en effet convaincus que ce simulacre de débat public entre les partis de la majorité n'a été fait, une fois de plus, que pour répondre aux vœux du Président de la République de mettre les affaires au net.

M. Alain Bonnot. Et celles d'avant 1981 ?

M. Pierre Mauger. Il vous embrasse pour mieux vous étrangler !

M. Jean-Marie Caro. Vous savez fort bien, monsieur le Premier ministre, que les dissensions atteignant un tel degré, vous ne pourrez jamais compter sur le parti communiste lorsqu'il s'agira d'éviter tout processus de collectivisation. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.) Vous ne pourrez jamais éviter que le parti communiste, à travers ses ministres, continue à infiltrer ses agents dans l'administration. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Paul Chomat. C'est scandaleux !

M. Pierre Mauger. Voilà le K. G. B. !

M. Jean-Marie Caro. Vous savez fort bien que vous ne pourrez jamais instaurer la paix sociale que vous aviez promise, parce que la courroie de transmission par excellence, c'est-à-dire la C. G. T., est là et qu'elle a mis en route le processus nécessaire pour déstabiliser l'opinion dès que cela rend service au parti communiste, sous prétexte de défendre les travailleurs.

Vous savez fort bien, monsieur le Premier ministre, qu'il y a, dans le pays, une certaine forme de consensus pour la paix sociale et pour une politique de progrès. Ne lui tournez pas le dos !

Si vous voulez réellement une clarification, si vous voulez réellement ne pas couper le pays en deux, en dressant la droite contre la gauche ou la gauche contre la droite — ce qui est devenu votre hypothèse de travail (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*) — ce n'est pas ce genre de propos qui ramènera la paix dans les esprits ou dans votre majorité.

La majorité, nous le sentons, est profondément troublée. Que vous ayez des problèmes entre vous, passe encore, mais c'est le destin du pays qui est en jeu et vous ne pouvez quand même pas lui imposer une démarche boiteuse, qui consiste à traîner un pied et à mettre un cautére sur une jambe de bois ! (*Exclamations et rires prolongés sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Laissez-le parler !

M. le président. Je ferai remarquer à l'opposition que M. Caro n'a pas l'air particulièrement troublé. Il paraît même assez heureux des effets qu'il provoque. Aussi, ne soyez pas plus royalistes que le roi !

Monsieur Caro, veuillez poursuivre.

M. Gabriel Kasperoff. L'attitude du président est inconvenante.

M. Jean-Marie Caro. Je reprendrais bien la parole, monsieur le président, si mes collègues de l'opposition faisaient un tout petit peu moins de bruit. (*Rires et vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Caro, Caro, Caro !

M. le président. Messieurs, je vous demande d'écouter la fin de l'intervention de votre collègue.

M. Jean-Marie Caro. Mes collègues de la majorité y verront peut-être un lapsus. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) Ils l'ont exploité, c'est de bonne guerre : c'est en tout cas bien à eux que je pensais ! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. Didier Julia. C'est la minorité dans le pays !

M. Jean-Marie Caro. Si vous voulez continuer à m'interrompre, je ne parviendrai pas à vous en empêcher, mais il m'appartient toutefois d'essayer de conclure. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Ducoloné. Cela vaut mieux !

M. Roland Huguet. Vous pouvez continuer !

M. Jean-Marie Caro. On peut toujours continuer, mais à une seule condition, c'est que vous ayez l'obligeance de comprendre un élément fondamental.

Vous voulez clarifier, monsieur le Premier ministre, nous aussi. Mais croyez-vous que vous y parviendrez ici par un vote ? Vous avez une échéance qui se profile à l'horizon. Vous savez que vous y parviendrez, grâce aux institutions qui vous ont été fournies par l'ancienne majorité et que vous avez tant décriées et insultées. Si vous devez profiter de cette Constitution, tâchez d'en tirer le maximum. Seuls les électeurs peuvent régler vos différends. Mais faire passer pour une majorité des forces qui s'affrontent n'est pas acceptable. Vous n'avez donc qu'une seule possibilité, c'est de dissoudre l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) C'est la seule solution démocratique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Si vous ne voulez pas y avoir recours, vous en prendrez la responsabilité devant le pays. Vous ne l'appliquerez sans doute pas.

Plusieurs députés socialistes. Non ! Non !

M. Jean-Marie Caro. Nous vous en mettons au défi. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Les élections régionales, vous n'en voulez plus, les élections municipales, vous les contestez. Le pays se détourne de vous. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Mais avec votre majorité, vous pouvez toujours imposer une politique qui se retournera contre vous.

Je me demande si après ce dialogue de sourds auquel nous avons participé... (*Rires et vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Bruit.*)

Plusieurs députés socialistes. Caro ! Caro ! Caro !

M. Jean-Marie Caro. Mesdames, messieurs les députés, vous n'êtes pas très élégants. Il vous est déjà arrivé de pardonner un mot parti à la place d'un autre. (*No. veaux rires et applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Je terminerai par un mot. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs*) — pas le même. Le débat auquel nous avons assisté prouve qu'un autre juge vous attend, celui auquel, nous autres, nous voudrions voir le Président de la République faire appel. Nous demandons la dissolution de l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Si vous n'en voulez pas, le pays vous jugera également sur les contradictions de votre majorité et sur les illusions perdues de ceux qui, à un moment donné, et pas uniquement à gauche, vous avaient cru capables de réaliser des progrès. Pour l'instant, vous n'avez montré que votre inefficacité.

Je vous demande de bien vouloir ne pas me tenir rigueur des quelques lapsus que j'ai commis. (*Rires sur les bancs des socialistes.*) Si vous voulez voter la confiance, votez-la, mais ce ne sera pas notre cas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Vifs applaudissements ironiques sur les bancs des socialistes.*)

De nombreux députés socialistes. Une autre ! Une autre !

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le Premier ministre, le groupe communiste a écouté avec beaucoup d'attention votre déclaration de politique générale...

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Hermier. Nous avons entendu M. Caro pendant plus d'un quart d'heure, ça suffit ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

... sur laquelle vous avez engagé la responsabilité du Gouvernement.

M. Roger Corrèze. Au lit ! Au lit !

M. Guy Hermier. Je ne vous cacherai pas que vos propos sont loin d'avoir levé les préoccupations, les inquiétudes qui sont les nôtres sur ces grands problèmes du chômage, du pouvoir d'achat, de la politique industrielle qui frappent aujourd'hui tant de familles populaires et dont la solution est essentielle pour l'avenir du pays.

M. Pierre Mauger. Vous vous dégonfiez !

M. Roger Corrèze. Votez contre, alors !

M. Guy Hermier. Nous le regrettons vivement. Nous regrettons que vous n'ayez pas entendu ces préoccupations, ces inquiétudes...

M. Didier Julia. Dont vous êtes les organisateurs !

M. Guy Hermier. ... car elles ne sont pas seulement les nôtres. Elles sont aussi, elles sont d'abord celles des travailleurs, celles de notre peuple en son plus profond, à commencer par la majorité des Françaises et des Français qui nous ont confié la charge de gouverner le pays.

M. Pierre Mauger. La minorité !

M. Guy Hermier. En 1981, cette majorité a voté pour la gauche avec le ferme espoir qu'elle allait changer le cours des choses...

M. Didier Julia. Les sidérurgistes vont ont demandé de démissionner !

M. Guy Hermier. ... faire refluer le chômage et les injustices sociales, promouvoir une nouvelle croissance dans une nouvelle démocratie. Les acquis des deux premières années, les possi-

bilités qu'ils ont ouvertes ont donné corps à cet espoir. Mais aujourd'hui, ces femmes et ces hommes, qui ont donné la victoire à la gauche, voient de nouveau fermer des usines modernes, disparaître des emplois productifs, baisser leur pouvoir d'achat. Il y a chez eux, comment s'en étonner, de la déception et du mécontentement.

M. Didier Julia. C'est vous qui les provoquez !

M. Guy Hermier. Ne pas les prendre en compte par des actes, ce serait affaiblir leur mobilisation, voire mettre en cause leur soutien. C'est eux aussi, c'est eux d'abord qui doivent pouvoir puiser dans la politique gouvernementale les raisons de lui conserver leur confiance.

Nous regrettons également que vous soyez resté sourd, monsieur le Premier ministre, à notre proposition d'un dialogue constructif sur les solutions que nous préconisons en matière d'emploi et de politique industrielle ou sur le devenir de notre école.

Faut-il être surpris et alarmé que, dans la majorité, s'expriment sur tel ou tel aspect de la politique gouvernementale des remarques, des réserves, des différences de point de vue, d'autres propositions ? Nous ne le pensons pas.

J'observe d'ailleurs, à l'écouter ce qui se dit, à lire ce qui s'écrit ces jours-ci du côté de la majorité, que cette attitude n'est pas le fait des seuls communistes.

Et puis, l'appartenance à la majorité telle que nous la concevons, vous et nous, n'a jamais signifié l'inconditionnalité, et nous ne sommes pas partisans, les uns et les autres, d'un système de confusion entre parti et Etat. Nous concevons une majorité pluraliste où, disions-nous ensemble dans notre accord de 1981, chaque parti a droit à sa personnalité.

M. Robert-André Vivien. Vous vous couchez sans arrêt !

M. Guy Hermier. Nous y tenons d'autant plus pour notre parti que cette conception et cette pratique ne peuvent qu'être bénéfiques pour l'action gouvernementale elle-même.

Voilà, monsieur le Premier ministre, les deux observations que je voulais solennellement faire sur votre déclaration de politique générale. Elle ne conduiront pas le groupe communiste à s'abstenir ou à voter contre le Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Nous émettrons par conséquent un vote positif au terme de ce débat. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

M. Robert-André Vivien. Marchais, couché !

M. Pierre Mouger. A plat ventre, devant leurs pires ennemis !

M. Guy Hermier. Je tiens, pour conclure, à exposer en toute clarté, comme Georges Marchais a eu l'occasion de le faire ces derniers jours, la signification de notre décision. Nous avons ainsi voulu manifester, sans ambiguïté, notre attachement à l'union de la gauche, de toutes les forces populaires et démocratiques, cette union qui a permis la victoire de 1981 et qui, face à une droite agressive et assoiffée de revanche, on le voit bien aujourd'hui, peut seule garantir aujourd'hui le succès.

M. Didier Julia. Elle est assoiffée de liberté, espèce de stalinien !

M. Guy Hermier. Nous avons également voulu manifester notre profond attachement aux objectifs définis dans l'accord de gouvernement conclu avec le parti socialiste le 24 juin 1981, et confirmé par une déclaration commune le 1^{er} décembre 1983.

Cet accord, nous savons le lire et nous voulons le mettre en œuvre dans son intégralité. Pleinement conscients qu'il fallait procéder par étapes, tenir compte de la situation de crise, de l'ouverture de notre économie sur l'extérieur, des nécessaires équilibres économiques et financiers, nous avons alors affirmé notre volonté commune — je cite l'accord de 1981 — de créer « les conditions d'une nouvelle croissance et d'une lutte efficace contre le chômage », de soutenir « une politique de réduction des inégalités sociales ». Les engagements seront tenus, disions-nous ensemble. C'est tout ce que nous voulons, sans surenchère aucune et sans rabais.

Nous maintenons également notre volonté de travailler, dans un esprit entièrement constructif, à réussir ensemble.

C'est cette volonté de réussir qui nous anime par exemple, de bout en bout, dans les questions actuelles de la politique industrielle. La politique du trop d'acier, trop de charbon, trop de chantiers, trop d'effectifs, nous l'avons vue à l'œuvre sous le précédent septennat.

M. Gabriel Kaspereit. Il y avait longtemps !

M. Francis Goug. L'acier trompé !

M. Guy Hermier. Elle n'a pas musclé notre économie, elle l'a affaiblie. Elle n'a pas été source d'emplois nouveaux, elle a fait déferler la crue du chômage. Elle n'a pas été génératrice d'économies, mais ruineuse pour les finances publiques. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Elle n'a pas arraché le pays à la crise, elle l'y a au contraire enfoncé. C'est cette politique, messieurs de la droite, que vous avez menée. C'est cette logique, celle du déclin, monsieur le Premier ministre, que nous avons décidé de combattre ensemble de toute la force des engagements pris devant notre peuple en 1981...

M. Didier Julia. C'est une réussite !

M. Guy Hermier. ... de toute la force de ce qui fait le combat de la gauche.

En le rappelant, nous n'ignorons pas le mouvement des choses, la réalité des obstacles et la complexité de la gestion des affaires du pays. Nous ne refusons en aucune façon la modernisation de notre économie pour laquelle nous avons lutté, souvent seuls, depuis tant d'années. Nous ne sommes pas de ceux, l'histoire l'a montré, qui reculent devant les difficultés, qui manquent de courage pour les affronter. Aujourd'hui comme hier, nous sommes prêts à prendre toutes nos responsabilités de grand parti de gouvernement avant tout soucieux de l'intérêt des travailleurs et de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Gérard Chasseguet. Incroyable !

M. Guy Hermier. Ce que nous disons, c'est que, face aux difficultés de l'heure, le seul courage qui vaille est d'affirmer notre volonté, notre volonté tenace de combattre la crise par une nouvelle croissance, une modernisation dynamique de notre économie, une grande politique de l'emploi productif, la rigueur contre les gaschis ou les spéculations de toutes sortes.

De la même manière, c'est parce que nous avons cette volonté de réussir qu'avec l'ensemble des forces attachées à l'école publique nous exprimons notre inquiétude à l'égard du projet adopté hier par le Gouvernement, à l'égard du risque qu'il consacre le dualisme scolaire, et donc qu'il affaiblisse l'école publique au moment où sa rénovation et son essor sont des conditions majeures de la modernisation du pays, dont vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, de la qualification des hommes et, pour tout dire, du succès de la politique nouvelle.

M. Emmanuel Hamel. L'école unique comme en Russie !

M. Guy Hermier. Sur ces questions majeures, nous voulons réaffirmer avec force, monsieur le Premier ministre, que nous sommes entièrement disponibles pour examiner les problèmes, discuter, rechercher toutes les solutions possibles. Nous sommes convaincus que le dialogue, la concertation, la négociation, sont pour la majorité la meilleure chance d'avancer.

M. Emmanuel Hamel. Votre démocratie est totalitaire !

M. Guy Hermier. Nous maintenons enfin notre volonté de nous appuyer sur l'intervention des travailleurs, de toutes les forces populaires. Nous n'avons, pour notre part, cessé de dire que c'est la condition décisive de tout progrès.

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un menteur !

M. Guy Hermier. Nous savions bien que la droite et le patronat ne manqueraient pas de dresser tous les obstacles possibles à l'avancée des changements. Et, en effet, monsieur Vivien, depuis trois ans, ils jouent non seulement l'échec de la gauche mais aussi celui du redressement de la France sur tous les tableaux. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*) Pour leur apporter une riposte à la mesure de l'enjeu...

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un truqueur !

M. Guy Hermier. ... pour surmonter les obstacles et faire avancer des solutions positives aux problèmes de la croissance, de l'emploi, du pouvoir d'achat, de l'école, il faut rassembler, mobiliser, agir.

C'est ce que nous continuerons à faire en multipliant les initiatives...

M. Roger Corrèze. Ridicule !

M. Guy Hermier. ... les propositions d'actions communes...

M. Emmanuel Hamel. En quittant les socialistes !

M. Guy Hermier. ... en appelant les travailleurs à utiliser leurs nouveaux droits, tous les points déjà marqués afin d'en marquer d'autres.

Nous avons la conviction que ces luttes, loin de desservir le Gouvernement, lui sont au contraire une aide pour avancer (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française*) comme les travailleurs de la navale, et bien d'autres en ont donné l'exemple.

Monsieur le Premier ministre, dans l'Union, au Gouvernement et dans la majorité (*Rires sur les mêmes bancs*) avec les travailleurs : tel est le sens indivisible de notre vote. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.*)

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Au lit ! Au lit ! Couché !

M. Emmanuel Hamel. Les socialistes sont ficelés !

M. Didier Chouat. Et Hamel est fou à lier !

M. Pierre Joxe. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une demi-heure pour réunir mon groupe.

M. Robert-André Vivien. Une demi-heure au moins !

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à l'ingt-deux heures cinquante, est reprise à l'ingt-trois heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le Premier ministre, vous avez voulu ce débat, mais ce débat est aberrant car il n'a rien à voir avec la situation du pays, ni avec ce qui préoccupe les Français aujourd'hui, ni avec ce qu'ils éprouvent.

En outre, vous avez choisi cet hémicycle pour régler — tenter de régler — un compte avec vos partenaires, alors que l'opposition parlementaire n'est en rien concernée par cette querelle de famille. En posant la question de confiance, vous avez en réalité usé d'un artifice que vous fournit la Constitution, mais c'est une question de confiance interne.

Je dirai que c'est une question de confiance de la IV^e République et non pas de la V^e République.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas étonnant de votre part ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Néanmoins, nous avons vu aujourd'hui des choses bien instructives.

Plusieurs députés socialistes. Oui ! Caro ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Toubon. Le discours du parti communiste est manifestement inacceptable pour tout Gouvernement qui se prétend soutenu par lui.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Personne aujourd'hui ne soutient plus personne. Les communistes ne sont d'accord sur rien. Ils ne vous applaudissent que lorsque vous attaquez la gestion antérieure, mais, pour ce qui est de la politique d'aujourd'hui, il n'y a plus de majorité. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des rapatriés. Comment ? Il n'y a plus de majorité ? Il dit n'importe quoi !

M. Jacques Toubon. On peut donc, monsieur le Premier ministre, se demander s'il ne serait pas plus convenable de retourner devant les électeurs... (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. La majorité a peur !

M. Jacques Toubon. ... et de leur demander de se prononcer sur la politique à suivre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Ou alors — c'est l'autre hypothèse — si, malgré ce qu'ont dit MM. Laoinie et Hermier, vous considérez toujours qu'il y a une majorité et si vous restez avec les communistes, c'est parce que vous avez fait le choix délibéré, et non pas imposé par l'arithmétique parlementaire, d'une majorité socialiste et communiste. Et le porte-parole du groupe socialiste, M. Billardon, l'a confirmé expressément cet après-midi.

M. Robert-André Vivien. C'est du concubinage ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Et vous payez, monsieur le Premier ministre, des gages à cette union conflictuelle.

Tout à l'heure — bonnant moment — vous avez tenté d'amaour nos collègues communistes en disculpant les Soviétiques dans l'affaire du Tupolev.

M. le Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Toubon ? (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. M. Marchais...

(*M. le Premier ministre se lève pour prendre la parole.*)

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Assis ! Assis !

M. Pierre Mauger. Pour qui se prend-il, celui-là !

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'êtes pas chez vous, ici, monsieur Mauvo !

M. le président. Le Premier ministre prend la parole quand il le veut, messieurs. Laissez-le dire un mot !

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Non ! Non !

M. le président. Monsieur Toubon, autorisez-vous M. le Premier ministre à vous interrompre ?

M. Jacques Toubon. Oui, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre. Je vous remercie, monsieur Toubon, de me permettre de vous interrompre.

Je ne peux pas accepter...

M. Pierre Mauger. On se moque que vous ne puissiez pas accepter !

M. le Premier ministre. ... que vous mettiez en cause, monsieur Toubon, la parole du chef du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Sur cette affaire du Tupolev, j'ai donné des informations.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Non ! Non !

M. le Premier ministre. Un communiqué a été diffusé. Les faits sont, par conséquent, ce qui a été dit et ce qui a été diffusé — je tenais à le souligner. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. C'est ce que vous avez inventé !

M. le Premier ministre. Monsieur Toubon, au-delà de ce qui peut nous séparer, la mise en cause de cette façon, sans raison...

M. Pierre Mauger. Absolument pas !

M. le Premier ministre. ... d'un pays étranger, dans les conditions où vous le faites, est vraiment inacceptable. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Il n'a rien compris ! Recommencez, monsieur Toubon, parce qu'il ne comprend pas ce qu'on dit !

M. Jacques Toubon. Monsieur le Premier ministre, vous n'avez tout à l'heure donné aucune information. Elles vous ont été réclamées. Vous avez déclaré que vous diriez, le moment venu, ce que vous aviez à dire. Vous avez seulement, pour expliquer que vous n'étiez pas favorable à la façon dont l'information traitait le parti communiste, pris comme exemple la façon dont a été relatée par les moyens d'information l'affaire du Tupolev qui a survolé Toulon.

M. Alain Madelin et M. Adrien Zeller. Eh oui !

M. Jacques Toubon. Chacun peut en témoigner. C'est la seule chose que j'ai dite. Simplement, pour ma part, en tant qu'homme politique de l'opposition, j'ai vu que, de cette façon-là, vous essayiez d'être agréable à vos camarades du parti communiste. *(Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

Un député du rassemblement pour la République. Cela n'a pas marché ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Toubon. Malheureusement pour vous, monsieur le Premier ministre, quelques instants plus tard, M. Marchais ne vous a pas laissé beaucoup d'illusions sur le sort qu'il réserve à vos petits cadeaux. *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mais, en sortant un peu de ce débat, je dirai que, dans cette affaire que vous avez vous-même évoquée, monsieur le Premier ministre -- vous n'auriez pas dû -- *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Prétentieux !

M. Jacques Toubon. ... il y a plus préoccupant : on peut désormais se demander, compte tenu de ce que vous avez dit tout à l'heure, si le prochain voyage de M. Mitterrand en U. R. S. S. ne serait pas lui aussi un gage donné au parti communiste. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Vives exclamations sur les bancs des socialistes et les communistes.)*

M. Alain Vivien. C'est scandaleux !

M. Jean Lacombe. C'est minable !

M. Robert Cabé. Chirac l'a demandé il y a quelques jours !

M. Alain Vivien. Les promeneurs du R. P. R. en Union soviétique sont plus nombreux que les nôtres.

M. Didier Chouat. C'était pour donner des gages à qui, Gisard à Varsovie ?

M. Jacques Toubon. Je constate, monsieur le président, que les multiples suspensions de séance et les nombreuses réunions de groupe de la majorité n'ont pas permis à cette dernière d'exprimer tout son fiel et toute son ire réciproque. Elle se paye sur l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Claude Wilquin. Vous, vous êtes moins drôle que Caro, mais nettement plus bête.

M. Jacques Toubon. Je me permets de rappeler, messieurs de la majorité, que, s'agissant de la politique étrangère et des relations avec l'Union soviétique...

M. François Loncle. Vous n'avez pas de leçons à nous donner !

M. Jacques Toubon. ... celui qui a insulté un chef de l'Etat, c'est celui qui est aujourd'hui le chef de l'Etat que vous soutenez. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Vives protestations sur les bancs des socialistes.)*

Mme Marie Jacq et M. Alain Vivien. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Didier Chouat. C'est scandaleux ! *(Bruit prolongé.)*

(M. le Premier ministre et les membres du Gouvernement, suivis par de nombreux socialistes et communistes, quittent l'hémicycle.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise à minute.)

M. le président. La séance est reprise.

Monsieur Toubon, voulez-vous terminer votre exposé ? *(Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Toubon. Quant au parti communiste, qui aurait pu croire qu'il abandonnerait la place qu'il occupe au sein du Gouvernement et qui lui apporte tant ?

Vos dénégations, vos manifestations, vos critiques, vos prises de position, messieurs, ne trompent personne. Par exemple, vous défilez à la Bastille pour défendre la sidérurgie, mais ce soir, au Palais Bourbon, par votre vote, vous condamnez la sidérurgie ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Nous sommes donc dans une situation simple. De deux choses l'une : ou il y a désaccord entre les communistes et les socialistes et il n'y a plus de majorité ; ou il y a encore une majorité -- nous allons tout à l'heure le vérifier dans les urnes -- et alors c'est que vous êtes d'accord entre vous sur la politique à mener. Le vote qui va intervenir nous le confirmera probablement.

Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés socialistes, ne cherchez pas à faire croire aux Français que vous avez fait un autre choix, que vous voulez faire une autre politique et que c'est pour cela que les communistes vous contestent.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Vos objectifs demeurent communs et identiques depuis vingt ans. La responsabilité de la majorité tout entière est unique, et vous serez jugés ensemble ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

Depuis des semaines, vous masquez la réalité avec cette querelle qui prend l'allure d'une diversion. Vous l'avez dramatisée à souhait et pourtant, aujourd'hui, de clarification point, de mise au net, pas davantage ! Chacun va repartir de son côté, après le vote, défendre ses intérêts partisans, ou ce qu'il croit tel, après un laborieux simulacre parlementaire. Oui, voilà quelle sera la situation à l'issue de ce débat.

En effet, vous ne changez pas de politique, vous l'habilitez autrement : c'est un vocabulaire nouveau pour une politique inchangée. Elle n'a donc pas plus de chance de réussir demain qu'hier, hélas ! pour la France, pas même en dramatisant outrageusement.

M. le Président de la République et vous-même, monsieur le Premier ministre, au nom du Gouvernement, avez consacré des heures et des heures à parler de la sidérurgie lorraine qui licenciera 27 000 travailleurs en quatre ans. Puis-je vous rappeler que dans le seul mois de mars, on a licencié deux sidérurgies ?

Il ne faudrait pas, pour les besoins de l'exploitation vous focaliser : sur tel ou tel dossier. Il faut au contraire prendre l'ensemble des affaires à bras le corps et s'attaquer en particulier à cette situation de chômage dont nous avons encore parlé ici même, dans cette assemblée, pas plus tard qu'hier.

Vous ne réussirez pas non plus en flattant quelques catégories ou quelques idées qui ne sont pas les vôtres. Il n'y a, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés socialistes, dans votre nouveau discours, aucune sincérité, mais seulement de la tactique.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Ce dont le pays a besoin c'est d'une autre politique et nous sommes seuls, manifestement, à pouvoir la mener. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Alain Bonnet. Prétentieux !

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas de la prétention...

M. Alain Bonnet. Oh, si !

M. Jacques Toubon. ... c'est la leçon de l'expérience malheureuse de ces trois dernières années.

M. Gabriel Kasperéit. Parfaitement !

M. Emmanuel Aubert. Vous méprisez les Français !

M. Jacques Toubon. Cette autre politique est d'abord une politique de mobilité, de mouvement économique.

Dans la guerre économique, vous avez choisi de vous enterrer, alors qu'il faut sortir, qu'il faut aller au devant de l'ennemi, au devant des problèmes.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Toubon. Dans la guerre économique, il ne faut pas faire ce que vous faites. Vous chargez les entreprises prospères afin qu'elles puissent payer la politique que vous menez au profit des entreprises qui sont en difficulté, notamment dans les poles de conversion où vous allez bloquer la situation, où vous allez figer les choses, au grand dam du contribuable et en particulier des autres entreprises qui pourraient faire des investissements, qui pourraient créer des emplois mais qui ne pourront pas le faire parce que vous allez faire peser sur elles le poids des impôts et des cotisations sociales qui serviront à financer votre politique.

Comment les jeunes de ce pays peuvent-ils croire qu'ils ont un avenir, en matière d'emploi en particulier, quand votre politique consiste à bloquer la situation existante et à dire que là où des emplois sont supprimés, vous ne voulez pas de licenciements, vous ne voulez pas que les choses bougent ? Comment voulez-vous que les jeunes vous entendent ? Comment voulez-vous qu'ils aient un espoir de trouver du travail puisque vous ne faites rien pour créer des emplois, puisque vous faites tout, peut-être dans un but électoraliste, pour laisser les choses en l'état ?

Je crois que tout le problème est dans la mobilité, dans le mouvement économique. Ainsi pourrions-nous compenser dans certains secteurs ce qui, dans d'autres, du fait d'une mutation inévitable, sera perdu. Cela, vous ne pourriez pas le faire en menant la politique qui est la votre, en continuant à administrer l'économie comme un épicier. Vous ne pourriez pas le faire en continuant à gérer l'économie française avec l'esprit bureaucratique qui vous caractérise.

Ce dont nous avons besoin aussi, et ce que nous proposons, c'est de lutter contre tous les monopoles, c'est-à-dire d'offrir le choix, d'offrir la liberté. Et d'abord la liberté dans les rapports sociaux, contrairement à ce que vous avez fait, qui consiste à laisser confisquer l'expression individuelle des travailleurs par les organisations syndicales.

Il faut assurer la liberté des rapports sociaux par la politique contractuelle. Comment avez-vous osé dire cet après-midi, monsieur le Premier ministre, que vous aviez développé la politique contractuelle, alors que vous êtes le chef du gouvernement qui a fait voter par cette assemblée, en 1982, une ordonnance suspendant la loi de 1950 qui prévoyait la libre négociation des conventions collectives ? *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

La liberté que nous voulons, c'est aussi la liberté de choix pour l'école, la liberté de choix pour la santé, la liberté de choix pour les investissements de l'entreprise, la liberté de choix pour le crédit. C'est une politique qui est bien entendue radicalement opposée à la vôtre, mais c'est celle qu'exige la situation.

Voilà ce que vous auriez pu faire si vous aviez consenti un autre choix. Mais, avec une autre politique, vous n'auriez pas la confiance de ceux qui vous ont élus, des électeurs communistes ou des électeurs socialistes.

M. Alain Bonnet. Ce que vous dites, c'est du vent !

M. Jacques Toubon. Cette journée, monsieur le Premier ministre, a un parfum de dérisoire.

M. Georges Hage. Bla bla bla !

M. Jacques Toubon. Elle a comme un goût de cendre. Votre majorité est moribonde car votre équipe est dépassée et votre politique résignée à l'échec.

M. Robert-André Vivien. Très bien ! Debout les morts ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Toubon. Jamais le mot de confiance n'aura été aussi mal employé qu'aujourd'hui. Monsieur le Premier ministre, les partenaires que vous avez choisis vous donnent un inquiétant surris mais la majorité des Français vous a déjà condamnés. Ce soir encore, c'est l'opposition qui exprimera, ici comme ailleurs, le sentiment du peuple français. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Joxe. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.)*

M. Georges Tranchant. Les communistes n'applaudissent pas !

M. Michel Noir. Pourquoi ?

M. Pierre Joxe. Etrange conception du droit, étrange conception de la démocratie...

M. Michel Noir. Plus fort : on n'entend rien !

M. Robert-André Vivien. Ar-ti-cu-ze !

M. Pierre Joxe. ... étrange idée de notre République que celle qui vient d'être exprimée par M. Toubon !

M. Pascal Clément. On n'entend rien ! Micro !

M. Pierre Joxe. Plus vous ferez de bruit et moins vous entendrez !

L'explication de vote de M. Toubon, selon lequel l'opposition exprimerait le sentiment du peuple français nous laisse tous rêveurs.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. C'est pourtant vrai !

M. Pierre Joxe. Certains de nos collègues se sont demandés : y a-t-il une majorité dans cette assemblée ? D'autres ont affirmé : il n'y a plus de majorité dans cette assemblée.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Pierre Joxe. Cette affirmation va recevoir d'ici peu un démenti écrasant. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Soisson. Vous vous contentez de peu !

M. Robert-André Vivien. Regardez les communistes, regardez-les !

M. le président. Monsieur Vivien, s'il vous plaît !

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, M. Robert-André Vivien ne me dérange en rien !

Nous ne nous contentons pas de peu. Nous nous contentons du jeu des institutions...

M. Pascal Clément. Vous les avez toujours combattues !

M. Pierre Joxe. ... et de la réalité politique, qui donnent à la majorité de cette assemblée le moyen de répondre à l'invitation de M. le Premier ministre. Celui-ci, après avoir engagé la responsabilité du Gouvernement sur la base de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, nous a demandé, par un vote, de confirmer qu'ensemble nous entendons réussir l'œuvre de redressement national que nous avons engagée...

M. Jean-Pierre Soisson. C'est bien parti !

M. Pierre Joxe. ... de confirmer qu'ensemble, afin de remplir les obligations de nos accords de 1981, nous entendons atteindre les objectifs que nous avons d'un commun accord inscrits dans le 5^e Plan.

M. Jean-Pierre Soisson. Il y en aurait eu deux fois plus que M. Hermier aurait été deux fois plus content !

M. Pierre Joxe. Le groupe socialiste pour sa part, en approuvant par son vote la déclaration de politique générale du Gouvernement, va manifester que l'Assemblée s'exprime et que, au sein de cette assemblée, une majorité va s'exprimer de façon massive. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Où est Marchais ?

M. Pierre Joxe. Je vois sur les bancs de l'opposition plusieurs anciens ministres et premiers ministres. A l'époque, mes chers collègues...

M. Pascal Clément. Ça marchait mieux !

M. Pierre Joxe. ... vous vous adressiez à une majorité qui du fait de la répartition des groupes dans l'hémicycle, débordait largement sur la gauche, c'est-à-dire qu'à l'époque la droite allait vraiment très loin à gauche.

M. Georges Tranchant. Maintenant, c'est la gauche qui va à droite ! C'est pour ça que les communistes ne sont pas contents !

M. Pierre Joxe. Aujourd'hui, la majorité de gauche est massive, et M. Gaudin se trouve presque isolé. La réalité politique est là : il y a une majorité qui va s'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Profitez-en ! Vous n'en avez plus que pour vingt-deux mois !

M. Pascal Clément. Les communistes applaudissent sur commande !

M. Pierre Joxe. J'ajoute que les circonstances rendent utile, et peut-être même nécessaire, que cette explication de vote prenne le caractère d'une véritable explication de vote.

M. Robert-André Vivien. Peut-on avoir un traducteur simultané ?

M. Pascal Clément. On ne comprend rien !

M. Robert-André Vivien. C'est du Volapük !

M. Pierre Joxe. Car pour nous, socialistes, ce vote a une signification précise. Il signifie que nous avons l'intention de voter pour... (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Quelle surprise !

M. Pascal Clément. Pas possible !

M. Pierre Joxe. ... non pas parce que nous ne votons pas contre (*Mêmes mouvements*), non pas parce que nous ne nous abstenons pas (*Mêmes mouvements*), mais parce que nous considérons que, dans ce débat, un certain nombre de choses ont été exposées qui correspondent effectivement au contrat passé il y a trois ans. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Madelin. C'est mauvais !

M. Pascal Clément. C'est lamentable !

M. Pierre Joxe. Il y a trois ans, les Français ont élu un Président de la République qui était porteur d'un programme politique. Les 110 propositions que le candidat François Mitterrand a soumises aux Français, les Français les ont approuvées. (*Proférations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Madelin. Ils ne les ont pas lues !

M. Pierre Joxe. Quelques semaines plus tard, les Français ont choisi d'envoyer à l'Assemblée nationale une majorité de députés de gauche. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) C'est sur ce contrat politique, sur ce contrat seul, mais sur ce contrat-là, qu'il nous est demandé aujourd'hui, à la lumière de la politique menée depuis trois ans, en fonction des indications données par M. le Président de la République il y a quelques jours et par M. le Premier ministre il y a quelques heures, de répondre à la question suivante : voulez-vous continuer à réaliser ce programme ? Non ! Non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Nous, nous répondons oui, et nous allons le réaliser ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Certes, ce programme contient toutes sortes de choses que la droite réactionnaire combat depuis des années.

M. Pascal Clément. Excusez-le il est très, très fatigué !

M. Pierre Joxe. Ce programme a déjà permis la réalisation de réformes fondamentales dans notre société, avec l'élargissement des droits des travailleurs grâce aux lois Auroux, qui ont réformé pas moins d'un tiers du code du travail...

M. Alain Madelin. Ce n'est pas ce qui a été fait de mieux !

M. Pierre Joxe. ... et avec le retour à la nation des forces productives représentées par plusieurs grands groupes industriels, tous situés dans des secteurs de technologie de pointe et le secteur du crédit.

M. Pascal Clément. Bla-bla-bla !

M. Pierre Joxe. Notre programme et ce que nous avons réalisé répondent de façon si évidente à des aspirations anciennes, puissantes et profondes de notre peuple et des travailleurs que c'est à peine aujourd'hui si la droite ose dire...

M. Pascal Clément. Ho ! ho ! ho !

M. le président. Cela suffit, monsieur Clément ! Vous n'êtes pas un oiseau pour pousser de tels cris ! Votre comportement est indigne ! Veuillez cesser, sinon je vais être obligé de vous rappeler à l'ordre ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pascal Clément. Rappel au règlement !

M. le président. Asseyez-vous, monsieur Clément ! Veuillez poursuivre, monsieur Joxe.

M. Pierre Joxe. En votant la retraite à soixante ans, l'impôt sur les grandes fortunes, la suppression de l'impôt sur les revenus pour les smicards (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), et en nous engageant à continuer à voter des lois en ce sens, nous provoquons la réaction des réactionnaires, mais nous en sommes fiers ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur Joxe, pourquoi vous êtes-vous moqué de M. Caro ? Vous avez eu tort : votre discours est ridicule !

M. Pierre Joxe. Alors que la gauche, après trois ans de travail en commun (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), se trouve...

M. Pierre-Bernard Cousté. Epuisée !

M. Pierre Joxe. Confrontée à une situation nouvelle provoquée par les difficultés industrielles...

M. Jean-Pierre Soisson. Dues à votre gestion !

M. Pierre Joxe. ... qui ont bouleversé une partie de notre peuple et que nous avons mesurées ensemble, il était sans doute souhaitable qu'un débat ait lieu.

Nous, socialistes, disons qu'à l'issue de ce débat le sens de notre vote doit être parfaitement clair.

Nous ne reconnaissons pas la politique du Gouvernement lorsqu'elle est formulée dans des expressions qui nous paraissent par trop négatives. Non (*Oui ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), la politique du trop d'acier, du trop de charbon, du trop de chantiers, du trop d'effectifs n'est pas celle du gouvernement actuel.

Nous, socialistes, pouvons le dire parce que nous avons cette liberté de langage, cette habitude du libre débat, cette expérience d'une discussion démocratique et tolérante entre nous et entre hommes de gauche, et que nous la vivons très bien. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous avons soutenu le Gouvernement pendant trois ans, tout en le critiquant et en amendant les textes qu'il nous soumettait, nous exprimant chaque fois que cela était nécessaire. Le peuple français nous est reconnaissant de cette démocratie-là. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Il veut en effet des majorités qui soutiennent le Gouvernement, mais aussi qui expliquent, discutent et exposent. Nous sommes pour notre part capables d'affronter la discussion, et parfois les désaccords. Cela ne remet en rien en cause le contrat fondamental qui a été passé et que nous respectons depuis trois ans. Voilà pourquoi nous pensons que notre vote doit être véritablement expliqué.

Nous, socialistes, allons nous exprimer une fois encore pour dire : oui, il faut continuer ce que nous avons entrepris ! (Non ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Nous allons être dans peu de temps, messieurs de l'opposition, deux fois plus nombreux que vous à dire oui, nous allons être plusieurs centaines à répondre à l'appel des millions de travailleurs, des millions de Françaises et Français qui ont voulu les lois que nous avons votées, qui ont voulu un gouvernement d'union de la gauche. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Les socialistes, qui ont su entraîner le mouvement de la gauche lorsque c'était nécessaire, vont à nouveau affirmer leur foi, leur volonté et leur capacité à rassembler les forces populaires. Tel est, monsieur le Premier ministre, le sens de notre vote. Voilà pourquoi nous approuvons votre déclaration de politique générale et pourquoi nous allons massivement voter pour. (Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent et applaudissent. — Applaudissements sur divers bancs des communistes. — Hou ! Hou ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. Il a été franchement mauvais, monsieur le président ! C'était quasiment Démosthène mangeant des cailloux !

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commence l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre N.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à une heure trente.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert le vendredi 20 avril 1984, à zéro heure trente.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer au 2^e bureau pour procéder au dépouillement.

Je vais suspendre la séance jusqu'à la proclamation du résultat du scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure trente, est reprise à deux heures vingt sous la présidence de M. Raymond Douyère.)

PRESIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	483
Nombre de suffrages exprimés	485
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	243
Pour l'approbation	339
Contre	156

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Les socialistes restent les otages des communistes ! Ils ne se libèrent pas !

M. le président. Monsieur Hamel, je vous prie, à cette heure tardive, de rester calme.

M. Emmanuel Hamel. Je suis très calme, monsieur le président. Je dis une vérité historique ! Les socialistes ne se libèrent pas et la France en subit les conséquences ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Socialistes otages, socialistes complices, libérez-vous, il est temps ! (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi sur le développement de l'initiative économique dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 2002).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2051, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2052, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi constitutionnelle tendant à harmoniser le régime des immunités parlementaires des membres du Parlement et celui des membres de l'Assemblée des Communautés européennes.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 2055, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Gérard Houtecr un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de la navigation aérienne (n° 1785).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2048 et distribué.

J'ai reçu de M. Roger Rouquette un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier et à compléter la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973, en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage (n° 1571).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2049 et distribué.

J'ai reçu de M. Manuel Escutia un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion de la République française à l'accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes (ensemble trois annexes et un protocole) (n° 2037).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2050 et distribué.

— 6 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux et l'article L. 283 du code de la sécurité sociale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2053, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat relatif à la révision du prix des contrats de construction de maison individuelle et de vente d'immeuble à construire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2054, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 24 avril 1984, à seize heures, première séance publique :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Jean-Pierre Michel et plusieurs de ses collègues visant à autoriser le débiteur d'une rente compensatoire à racheter celle-ci par le versement d'un capital ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier et à compléter la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973, en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la situation des candidats admis au concours interne d'adjoint des cadres hospitaliers organisé dans le département de l'Essonne les 14 octobre et 18 novembre 1976 ;

Discussion du projet de loi modifiant, à compter du mois d'avril 1985, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux ;

Discussion du projet de loi créant une société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

(La séance est levée le vendredi 20 avril 1984, à deux heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Nominations de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis a été nommée rapporteur de la proposition de loi, de M. Jacques Barrot, tendant à compléter l'article L. 512 du code de la santé publique pour réserver aux pharmaciens la délivrance au public de certaines essences végétales (n° 422), en remplacement de M. Jacques Barrot.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES

M. Albert Brochard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Claude Wolff visant à instaurer un service postal minimum (n° 1793).

M. André Brunet a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gérard Gouzes et plusieurs de ses collègues tendant à permettre l'adhésion des collectivités territoriales et des établissements publics à des coopératives d'utilisation de matériel agricole (n° 1935).

M. Roland Guillaume a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre Bas relative au régime de production, d'utilisation et de taxation de certains carburants biochimiques (n° 1972).

M. Jean Peuziat a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 45-1813 du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes (n° 2035).

M. Francis Patriat a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (n° 2036).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 24 avril 1984, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

Démission d'un membre d'une commission spéciale.

M. Jean-Paul de Rocca Serra a donné sa démission de membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (n° 2006).

Nominations d'un membre d'une commission spéciale.

(Application de l'article 34, alinéa 5, du règlement.)

Le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Michel Cointat pour siéger à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (n° 2006).

Candidature affichée le jeudi 19 avril 1984, à 18 heures.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Jeudi 19 Avril 1984.

SCRUTIN (N^o 654) public à la tribune.

Sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Pierre Mauroy. (RÉSULTAT DU POINTAGE.)

Nombre des votants.....	486
Nombre des suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue	243

Pour l'approbation.....	329
Contre	156

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour :

MM.		
Adevah-Pœuf.	Bois.	Couillet.
Alaïze.	Bonnemaison.	Couquebert.
Alfonst.	Bonnet (Alain).	Darinot.
Anciant.	Bonrepaux.	Dassonville.
Ansart.	Borel.	Défarge.
Asensi.	Boucheron	Defontaine.
Aumont.	(Charente).	Dehoux.
Badet.	Boucheron	Delanoë.
Balligand.	(Ille-et-Vilaine).	Deledède.
Bally.	Bourget.	Delisle.
Balmigère.	Bourguignon.	Denvers.
Bapt (Gérard).	Braine.	Derosier.
Barailla.	Briand.	Deschaux-Beaume.
Bardin.	Brune (Alain).	Desgranges.
Barthe.	Brunet (André).	Dessein.
Bartolone.	Brunhes (Jacques).	Destrade.
Bassinot.	Bustin.	Dhaille.
Bateux.	Cabé.	Dolla.
Battist.	Mme Cacheux.	Douyère.
Baylet.	Cambolive.	Drouin.
Bayou.	Cartelet.	Ducoloné.
Beaufils.	Cartraud.	Dumont (Jean-Louis).
Beaufort.	Cassaign.	Dupillet.
Beche.	Castor.	Duprat.
Beeg.	Cathala.	Mme Dupuy.
Bédoussac.	Caumont (de).	Duraffour.
Beix (Roland).	Césaire.	Durbez.
Bellon (André).	Mme Chaligneau.	Durieux (Jean-Paul).
Belgergey.	Chanfrault.	Duroméa.
Beltrame.	Chapuis.	Durose.
Benedetti.	Charles (Bernard).	Durupt.
Benetière.	Charpentier.	Dutard.
Bérégovoy (Michel).	Charzat.	Escutia.
Bernard (Jean).	Chaubard.	Esmolin.
Bernard (Pierre).	Chauveau.	Estier.
Bernard (Roland).	Chénard.	Evin.
Berson (Michel).	Chevallier.	Faugaret.
Bertile.	Chomat (Paul).	Mme Flévet.
Besson (Louis).	Chouat (Didier).	Fleury.
Billardon.	Coffineau.	Floch (Jacques).
Billon (Alain).	Colin (Georges).	Florian.
Bladt (Paul).	Collob (Gérard).	Forgues.
Blisko.	Colonna.	Forni.
Bockel (Jean-Marie).	Combastell.	Fourré.
Bocquet (Alain).	Mme Commergnat.	Mme Frachon.

Mme Fraysse-Cazalis.	Le Foll.	Poignant.
Frêche.	Lefranc.	Popereu.
Frelaut.	Le Gars.	Porelli.
Gabarrou.	Legrand (Joseph).	Portehault.
Gaillard.	Lejeune (André).	Pourchon.
Gallet (Jean).	Le Meur.	Prat.
Garzin.	Leonetti.	Prouvost (Pierre).
Garmendia.	Le Pensec.	Proveux (Jean).
Garroute.	Loncle.	Mme Prouvost (Eliane).
Mme Gaspard.	Loite.	Queyranne.
Germon.	Luisi.	Ravassard.
Giolitti.	Madrille (Bernard).	Raymond.
Giovannelli.	Mahéas.	Renard.
Mme Goeurlot.	Maisonnat.	Renault.
Gourmelon.	Malandain.	Richard (Alain).
Goux (Christian).	Malgras.	Rieuhou.
Gouze (Hubert).	Malvy.	Rigal.
Gouzes (Gérard).	Marchais.	Rimbault.
Gréard.	Marchand.	Robin.
Guyard.	Mas (Roger).	Rodet.
Haesebroeck.	Masse (Marius).	Roger (Emile).
Hage.	Massion (Marc).	Roger-Machart.
Mme Halimi.	Nassot.	Rouquet (René).
Hautecœur.	Nazoin.	Rouquette (Roger).
Haye (Kléber).	Mellick.	Rousseau.
Hermier.	Menga.	Sainte-Marie.
Mme Horvath.	Mercieca.	Sannarco.
Hory.	Métais.	Santa Cruz.
Houteer.	Metzinger.	Santrol.
Huguet.	Michel (Claude).	Sapin.
Huyghues	Michel (Henri).	Sarre (Georges).
des Etages.	Michel (Jean-Pierre).	Schiffler.
Ibanès.	Mitterrand (Gilbert).	Schreiner.
Istace.	Mocour.	Sénès.
Mme Jacq (Marie).	Montdargent.	Sergent.
Mme Jacquaint.	Montergnole.	Mme Sicard.
Jagoret.	Mme Mora	Mme Souv.
Jalton.	(Chris'iane).	Soury.
Jans.	Moreau (Paul).	Mme Sublet.
Jarosz.	Mortelette.	Suchod (Michel).
Join.	Moulinet.	Sueur.
Joseph.	Moutoussamy.	Tabanou.
Jospin.	Natiez.	Taddei.
Josselin.	Mme Neiertz.	Tavernier.
Jourdan.	Mme Nevoux.	Teisseire.
Journet.	Niès.	Testu.
Joxe.	Notebart.	Théaudin.
Julien.	Odr.	Tinseau.
Kucheida.	Oehler.	Tondon.
Labazée.	Olmeta.	Tourné.
Laborde.	Ortet.	Mme Toutain.
Lacombe (Jean).	Mme Osselin.	Vacant.
Lagorce (Pierre).	Mme Patrat.	Vadepied (Guy).
Laignel.	Patriat (François).	Valroff.
Lajoinie.	Pen (Alber).	Vennin.
Lambert.	Pénicaut.	Verdon.
Lambertin.	Perrier.	Vial-Massat.
Lareng (Louis).	Pesce.	Vidal (Joseph).
Lassale.	Peuziat.	Villette.
Laurent (André).	Philibert.	Vivien (Atain).
Laurissergues.	Pidjot.	Voillot.
Lavédrine.	Pirret.	Wacheux.
Le Baill.	Pignon.	Wilquin.
Le Coadic.	Pinard.	Worms.
Mme Lecuir.	Pistre.	Zarka.
Le Drian.	Planchou.	Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM. Alphandéry. André. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Bachelet. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigard. Birraux. Blanc Jacques). Bourg-Broc. Bouvard. Branger. Brial (Benjamin). Briane Jean. Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavaillé. Chaban-Deimas. Charlé. Charles (Serge). Chasseguet. Chirac. Clément. Cointat. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet. Debré. Delatre. Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dominati. Doucet. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre.	Fillon (François). Fontaine. Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gaschon. Gastines (de). Gaudin. Geng (François). Gengenwin. Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godrain Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin. Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Mme Hauteclouque (de). Hunault. Inchauspé. Julia (Didier). Kasperit. Kergueris. Koehl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Latlour. Lancien. Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lipkowski (de). Madelin (Alain). Marcellin. Marcus. Marette. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert).	Mauger. Maujouan du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaignerie. Mesmin. Messmer. Mestre. Micaux. Millon (Charles). Miossec. Mme Miossoffe. Mme Moreau (Louise). N. Riquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Paccou. Perbet. Pericard. Parnin. Perrut. Petit (Cécille). Peyrefitte. Pinte. Pons. Préaumont (de). Prériol. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rossinot. Sablé. Santoni. Sautier. Séguin. Seitlinger. Sergheraert. Soisson. Sprauer. Stasi. Tiberi. Toubon. Tranchant. Valleix. Vivien (Robert- André). Vuillaume. Wagner. Weisenhorn. Wolff (Claude). Zeller.
--	---	---

S'est abstenu volontairement :

M. Stirn.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Darsault, Juventin, Royer et Salmon.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Bernaz, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1063 du 7 novembre 1958.)

MM. Ansquer à M. Cousté. Aubert (François d') à M. Baudouin. Audinot à M. Pernin. Bally à M. Moreau (Paul). Balmigère à M. Le Meur. Bapt (Gérard) à M. Lareng (Louis). Bardin à M. Nadrelle (Bernard). Barre à M. Fuchs. Bas (Pierre) à M. Lancien. Baylet à M. Hory. Bayou à M. Lacombe (Jean). Bégault à M. Bayard. Beix (Roland) à M. Le Baill. Beltrame à M. Pierret.	MM. Benouville (de) à M. Debré. Bernard (Pierre) à M. Pistre. Besson (Louis) à M. Caumont (de). Bigard à M. Haby (René). Blatt (Paul) à M. Metzinger. Blanc (Jacques) à M. Clément. Bockel (Jean-Marie) à M. Massot. Boucheron (Ille-et-Vilaine) à M. Boucheron (Charente). Branger à Mme Harcourt (Florence d'). Brial (Benjamin) à M. Lafleur. Brocard (Jean) à M. Birraux. Brochard (Albert) à M. Caro.	Mme Cacheux à Mme Jacq (Marie). MM. Cambolive à Barailla. Cavaillé à M. Noir. Césaire à M. Théaudin. Chaban-Deimas à M. Kasperit. Chapuis à M. Alaïze. Charles (Serge) à M. Marcus. Charpentier à M. Mas (Roger). Cherallé à Mme Prost (Eliane). Chirac à M. Labbé. Cointat à M. Krieg. Colonna à M. Mura Skard. Couve de Murville à M. Mauger. Darinet à M. Vivien (Alain). Defontaine à M. Bonnet (Alain). Delatre à M. Fossé (Roger). Delfosse à M. Briane (Jean). Delisle à Mme Neiertz. Denvers à M. Ravassard. Derosier à M. Dehoux. Desgranges à M. Mortelette. Destrade à M. Dollo. Dominati à M. Deprez. Douyère à Mme Commergnat. Duroméa à Mme Gœuriot. Dureure à M. Moulinet. Evin à M. Poignant. Falala à M. Aubert (Emmanuel). Faugaret à M. Proveux (Jean). Mme Fiévet à M. Portheault. Fontaine à M. Prériol. Fergues à M. Malvy. Fouchier à M. Fèvre. Garmendia à M. Wilquin. Gascher à M. Chasseguet. Mme Gaspard à M. Valroff. MM. Giolitti à M. Vacant. Giovannelli à M. Le Drian. Gissinger à M. Pinte. Goasduff à M. Toubon. Godfrain (Jacques) à M. Fillon (François). Gorse à M. Nungesser. Grussenmeyer à M. Frédéric-Dupont. Guichard à M. Perbet. Haby (Charles) à M. Charlé. Haesebroeck à M. Aumont. Harcourt (François d') à M. Desanlis. Mme Hauteclouque (de) à M. Deniau. Houteer à M. Michel (Clotilde). Huyghues des Etages à M. Verdon. Inchauspé à M. Peyrefitte. Jalton à M. Teisseire. Jospin à M. Joxe. Jourdan à M. Brunhes (Jacques). Journet à M. Sueur. Kergueris à M. Doucet. La Combe (René) à M. Corrèze. Lagorce (Pierre) à M. Battist. Laignel à M. Bassinet. Lauriol à M. Wagner. Lavédrine à M. Pourchon. Lefranc à M. Vouillot. Lejeune (André) à M. Moqueur. Leonetti à M. Béche. Le Penséc à M. Briand.	M.M. Léotard à M. Gantier (Gilbert). Lipkowski (de) à M. Bachelet. Luisi à M. Julien. Mahéas à M. Fourré. Maisonnat à M. Nllés. Malandain à M. Cabé. Maigras à M. Schiffler. Marchand à M. Belorgny. Marette à M. Gellay Robert). Masse (Marius) à M. Bouchette. Masson (Jean-Louis) à M. Tiberi. Mayoud à M. Lestas. Mazoin à M. Vial-Massot. Médecin à M. Goulet. Méhaignerie à M. Alphandéry. Menta à M. Bérézovoy (Michel). Messmer à M. Vuillaume. Michel (Jean-Pierre) à M. Beauvils. Miossec à M. Valleix. Mme Miossoffe à M. Bourg-Broc. Montdargent à M. Chomat (Paul). Mme Mora (Christiane) à M. Bernard (Roland). Mme Moreau (Louise) à M. Koehl. Moutoussamy à M. Combastel. Narquin à M. Hamelin. Natiez à M. Durbec. Notebart à M. Melvis. Olméa à M. Chahard. Ornano (Michel d') à M. Gaudin). Mme Ossetin à M. Dassonville. Pénicaud à M. Dumont (Jean-Louis). Pericard à M. Godefroy (Pierre). Perrier à M. Escutia. Perrut à M. Madelin (Alain). Pesce à M. Estier. Philibert à M. Fleury. Pidjot à M. Le Foil. Pignion à M. Florian. Pinard à M. Couqueberg. Pons à M. Bergelin. Poperen à M. Bonnemaison. Préaumont (de) à M. Julia (Didier). Prouvost (Pierre) à M. Bertille). Queyranne à M. Deschaux-Beaume. Raymond à M. Forni. Raynal à M. Petit (Cécille). Renault à M. Gabarcou. Rieubon à M. Odru. Rigal à Mme Chaigneau. Rigaut à M. Hamel. Robin à M. Gourmelon. Rocca Serra (de) à M. Tranchant. Roger (Emile) à M. Frélaud. Roger-Machart à M. Delehedde. Rossinot à M. Gengenwin. Rousseau à M. Grézaré. Sablé à M. Esdras. Santoni à M. Foyer. Santrot à M. Cartraud. Sautier à M. Maujouan du Gasset. Séguin à M. Gastines (de). Seitlinger à M. Mesmin. Sénès à M. Josephé.
--	---	---	--

MM. Sergheraert à M. Paccou.	MM. Vidal (Joseph) à M. Le Gars.
Sprauer à M. Richard (Lucien).	Vivien (Robert-André) à M. Barnier.
Stasi à M. Zeller.	Weisenhorn à M. André.
Suchod (Michel) à M. Colomb (Gérard).	Wolff (Claude) à M. Soisson.
Taddei à M. Kuczeida.	Worms à M. Patriat (Français).
Tinseau à M. Haye (Kéber).	Zarka à M. Soury.
Tourné à Mme Jacquaint.	Zuccarelli à M. Duprat.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialistes (283) :

Pour : 282 ;
Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (89) :

Contre : 87 ;
Non-votants : 2 : MM. Dassault et Salmon.

Groupe U. D. F. (62) :

Contre : 62.

Groupe communistes (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (13) :

Pour : 3 : MM. Drouin, Malgras et Schiffler ;
Contre : 7 : MM. Audinat, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Sablé et Sergheraert ;
Abstention volontaire : 1 : M. Stirn ;
Non-votants : 2 : MM. Juventin et Royer.

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 645) sur l'amendement n° 147 de M. Zeller à l'article premier du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux activités physiques et sportives. (La promotion de la vie associative dans le domaine sportif est favorisée par l'Etat par toutes mesures, « notamment fiscales et sociales ») (*Journal officiel*, débats A. N., du 13 avril 1984, page 1528), M. Alfonsi, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter contre.

A la suite du scrutin (n° 643) sur le sous-amendement n° 133 du Gouvernement à l'amendement n° 22 de la commission des affaires culturelles à l'article 8 du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux activités physiques et sportives. (Les associations sportives scolaires et universitaires sont affiliées à des fédérations ou à des unions « elles-mêmes affiliées à une confédération du sport scolaire et universitaire ») (*Journal officiel*, Débats A. N. du 13 avril 1984, page 1531), MM. Alfonsi, Luisi, Rigal et Zuccarelli, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour.

A la suite du scrutin (n° 651) sur l'amendement n° 174 du Gouvernement à l'article 13 du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux activités physiques et sportives. (Supprimer les dispositions précisant les modalités suivant lesquelles les fédérations sportives peuvent recevoir un concours financier et en personnel de l'Etat.) (*Journal officiel*, Débats A. N. du 14 avril 1984, page 1601), Mme Chaigneau, MM. Defontaine et Duprat, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour.

A la suite du scrutin (n° 652) sur l'amendement n° 126 de M. Corrèze après l'article 36 du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux activités physiques et sportives. (Le Gouvernement est autorisé à organiser des concours de pronostics sur les résultats des matches de football, assortis d'un prélèvement de 20 p. 100 au profit de l'Etat.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 14 avril 1984, page 1632), MM. Fuchs, Jacques Godfrain et Hamel, portés comme ayant voté pour, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter contre.